## Transport aérien: attribution des créneaux horaires dans les aéroports de la Communauté (modif. règlement (CEE) 95/93)

2002/0013(COD) - 15/05/2002 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Le Parlement européen a approuvé la position commune sans amendement. L'acte est de ce fait réputé arrêté, conformément à la position commune.